

## Formation présider le CSE efficacement dans une entreprise de moins de 50 salariés

*Présider un CSE pour un chef d'entreprise, implique d'en connaître et d'en comprendre tant les fondements que le fonctionnement. Cela permet de nourrir de meilleures collaborations avec les élus du personnel et permet d'en assurer efficacement la présidence. Pour cela, il faut cerner ce qu'enjoint la fonction de président du CSE (posture, obligations, missions) et comment en assurer l'application au quotidien. Cette formation vous donne les clés pour conduire avec succès cette prérogative.*

### LES PLUS DE CETTE FORMATION ?

- Formation conçue pour les petites entreprises
- Intervenant ayant déjà présidé un comité social et économique
- Approche innovante et présentant le président du CSE sous un jour inédit
- Apports théoriques à jour des récentes réglementations
- Organisme agréé CSE (formation économique, sociale et environnementale)

**Durée:** 7.00 heures (1.00 jours)

#### Profils des stagiaires

- Chef d'entreprise de PME de moins de 50 salariés
- DRH
- RRH

#### Prérequis

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis

### Objectifs pédagogiques

- Saisir les règles de fonctionnement du CSE
- Comprendre le rôle des élus
- Identifier la bonne posture pour un président de CSE
- Placer le CSE comme acteur essentiel de l'entreprise
- Connaître ses obligations en tant que président
- Savoir appliquer et observer ses missions

### Contenu de la formation

- QUELLE POSTURE POUR LE PRÉSIDENT DU CSE ?
  - Éviter l'attentisme et ne pas être omnipotent
  - Modeler son autorité décisionnelle

- Collaboration vs confrontation
- Être juste et transparent
- COMPRENDRE LE RÔLE DES ÉLUS DU CSE
  - Agissent en qualité de porte-parole
  - Adressent les réclamations des salariés à l'employeur
  - Interviennent à la résolution des litiges
  - Collaborent à l'amélioration des conditions de travail
  - Alertent en cas d'urgence
- OBLIGATIONS DU PRÉSIDENT DU CSE
  - Fournir les moyens de fonctionnement aux élus
  - Informer et consulter le CSE
  - Ne pas entraver la mission du CSE
  - Organiser, convoquer et présider les réunions
  - Enquêter lors d'évènements majeurs ou graves
- MISSIONS DU PRÉSIDENT DU CSE (En amont des réunions)
  - Obligation d'information sur le fonctionnement de l'entreprise
  - Obligation d'information en matière de santé et sécurité au travail
  - Déclenchement des enquêtes obligatoires
- MISSIONS DU PRÉSIDENT DU CSE (Au cours des réunions)
  - Traitement des réclamations
  - Consultation des élus
  - Ouverture de négociation éventuelle
  - Éveil des élus aux changements à venir
- MISSIONS DU PRÉSIDENT DU CSE (À l'issue des réunions)
  - Tenir à jour les registres obligatoires
  - Rendre compte aux salariés des décisions

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Formateurs en droit du travail, spécialisés dans les relations individuelles et collectives

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.